

Prix

« Prix de la Justice Intergénérationnelle »

La Fondation pour les droits des générations futures (FDGF) offre une récompense pour la « Justice Intergénérationnelle » d'une valeur de 10.000 €. Celle-ci est financée par la « Fondation Apfelbaum » et remise tous les 2 ans. Le prix peut être partagé entre plusieurs gagnants selon l'appréciation du jury. Le jury ne peut pas lui-même participer à la compétition, mais elle est ouverte à toutes les autres participations. Les participations en équipe sont également autorisées. Les meilleurs articles seront publiés dans une anthologie. La cérémonie de remise de prix se déroule généralement lors d'un congrès en juin juillet.

But de la compétition

Notre société a besoin d'une discussion constructive sur les politiques de durabilité, ce qui comprend la justice entre générations. Avec ce prix, la FDGF veut promouvoir cette discussion en lui fournissant une base scientifique. Cela permet également de renforcer la prise en considération de la justice intergénérationnelle par les décideurs, en motivant des étudiants et des personnes intéressées par cette question.

« Prix de la démographie pour des jeunes scientifiques »

En 2007, l'institut pour un meilleur avenir démographique décernera le premier prix de la démographie pour jeunes scientifiques d'un montant de 10.000€. Cette compétition a été créée grâce au soutien financier de la fondation Apfelbaum Stiftung - Lernprojekt für Ko-Evolution und Integration (Projet d'apprentissage pour la co-évolution et l'intégration).

But de la compétition

Le prix de la démographie pour jeunes scientifiques est une contribution importante pour développer la prise de conscience du public sur les enjeux démographiques.

La compétition, la nomination du gagnant et la publication éventuelle de la publication gagnante permettront d'exposer au public les thèmes sur lesquels travaille l'institut pour un meilleur avenir démographique (idz). Le prix encouragera les discussions sur le changement démographique, lui donnera une base scientifique et soulignera les différentes approches offertes aux décideurs pour y faire face. L'idz aimerait augmenter le nombre de mémoires et de thèses consacrées au changement démographique, afin de créer un intérêt durable sur ce sujet.

« Le Prix législatif pour la justice intergénérationnelle (Pléji) »

Le prix législatif pour la justice intergénérationnelle sera décerné pour la première fois en 2014 puis lors de chaque élection du Bundestag. Il récompense de façon symbolique une loi s'illustrant par son engagement exemplaire pour le respect des droits des générations futures. Pour cela, elle peut aussi bien relever les défis concernant les générations futures que combattre les injustices qui leur sont faites lors des prises de décision actuelles. La réduction de la dette publique, le Mécanisme Européen de Stabilité, l'avancement de l'âge légal du droit de vote, un éventuel fonds de solidarité pour les générations futures, la mise en place d'une commission d'enquête sur la croissance, sont autant d'initiatives qui pourraient être récompensées par ce prix. Lors de la cérémonie, celui-ci est remis en mains propres à de jeunes hommes et femmes politiques pouvant être membres d'un gouvernement (fédéral ou régional), députés d'un Parlement (Parlement régional, Assemblée nationale, Parlement européen) ou encore fonctionnaires (secrétaire général, membre du directoire, président d'une organisation, etc).

Description du prix

A la fin de chaque période législative, le prix législatif pour la justice intergénérationnelle récompense de façon symbolique une loi particulièrement bienveillante envers les générations futures. Cette loi doit traiter aussi bien les grands enjeux auxquels seront confrontés les générations futures que les injustices qui leur sont faites lors des prises de décisions actuelles. Elle doit donc s'illustrer par un engagement exemplaire pour le respect des droits des générations futures.

Nom du prix

Le prix est intitulé "Prix législatif pour la justice intergénérationnelle" (Pléji).

Périodicité et lieu de la remise du prix

Le prix législatif sera décerné pour la première fois en 2014 puis lors de chaque élection du Bundestag. Pour la FDGF, la remise de ce prix est l'occasion de valoriser l'élaboration de lois justes envers les générations futures et d'encourager les députés nouvellement élus à poursuivre les efforts déjà fournis en ce sens. De cette façon, la FDGF s'engage pour le renouvellement d'une politique qui prend en considération les droits des générations futures.

Délibération et sélection

Jour après jour, la FDGF suit de près les actualités relatives à la justice intergénérationnelle. C'est pourquoi elle dispose d'un large aperçu sur lois ou initiatives législatives pouvant prétendre au Prix législatif pour la justice intergénérationnelle. Sur la base d'un catalogue de critères bien particuliers (effet de la loi, lien avec la justice intergénérationnelle, motivations, degré d'innovation, participation des jeunes citoyens, longévité), un jury se rassemble pour délibérer et s'accorder sur la loi à récompenser.

Le Jury

Il est composé d'expert(e)s et de représentant(e)s du conseil scientifique de la FDGF ainsi que d'un ou d'une membre du directoire. Les personnes en ayant déjà fait partie sont:

- Dr. Bettina Munimus (représentante de la FDGF)
- Prof. Dr. Dr. Franz Josef Radermacher (conseil scientifique, université d'Ulm)
- Dr. Maja Göpel (Institut de Wuppertal pour le climat, l'environnement, l'énergie)
- Prof. Dr. Ute Mager (pôle de recherche en droit du développement durable, université de Heidelberg)
- Prof. Dr. Miranda Schreurs (Directrice du pôle de recherche en politique environnementale (FFU) et Professeure en science politique comparée à la Freie Universität Berlin)

Cette année, le jury a attribué le Prix législatif pour la justice intergénérationnelle à la loi sur la sortie du nucléaire civil (intitulée treizième loi sur la modification de la loi sur le nucléaire civil du 31 juillet 2011), votée lors de la 17. période législative du Bundestag.

Remise du prix en 2014

La cérémonie de remise du Prix législatif pour la justice intergénérationnelle aura lieu le mardi 8 avril 2014 à Berlin, dans les locaux de la HUMBOLDT-VIADRINA School of Governance. Organisé en coopération avec cette école supérieure, l'évènement s'inscrit dans le cadre du dialogue sur le tournant énergétique. Pour plus d'informations sur cette série de rencontres, rendez-vous sur: www.trialog-energiewende.org

Le Prix législatif pour la justice intergénérationnelle sera remis aux mains de jeunes députés issus des quatre fractions du 18ème Bundestag. D'une part, la FDGF voit en eux les représentants des générations futures au sein des instances démocratiques. D'autre part, elle souhaite utiliser la présence médiatique lors de la cérémonie pour adresser un message fort à ces nouveaux députés: celui de garder à l'esprit, tout au long de cette 18ème période législative, les droits des générations futures dans le débat sur le tournant énergétique.